



VILLE DE MAÏCHE

25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01

Télécopie 03 81 64 26 41

Email : contact@mairie-maiche.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

2022.110 - Ligne de Trésorerie - Autorisation Ouverture - Caisse d'Epargne

Le Maire de Maîche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la loi 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19

VU la délibération n° 2020.24 du Conseil Municipal du 27 mai 2020, portant délégation au Maire portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision relative à la réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal à 1 000 000 €,

Après avoir pris connaissance de la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie pour le financement de besoins ponctuels de trésorerie,

Vu l'offre de Caisse d'Epargne du 3 novembre 2022

D E C I D E

Article 1 : Il sera conclu avec la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté, un contrat d'ouverture de crédit dénommée « ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne » d'un montant de 1 000 000 €.

Article 2 : Les conditions de la ligne de trésorerie sont les suivantes :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Accusé réception Préfecture le 14 novembre 2022
Publié sur le site internet le 14 novembre 2022

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Commune de Maîche décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

CONDITIONS FINANCIERES	
Montant	1 000 000 €
Durée	1 an

Marge sur €str	0,64 %
----------------	--------

A titre indicatif, au 19/10/2022 (date de dernier cours connu), €str = 0,658 %

CARACTERISTIQUES	
Autres	Si taux indexé, index flooré à 0
Date limite de signature du contrat	Un mois à dater de son édition
Calcul des intérêts	Exact/360
Paiement des intérêts	Trimestriel
Frais de dossier	Néant
Commission d'engagement	0,10 %
Commission de mouvement	Néant
Commission de non utilisation	0,0500 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts
Validité de l'offre	validité de 30 jours (au-delà, ces taux peuvent être révisés en fonction de l'évolution des marchés) et sous réserve d'accord de notre comité des engagements

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article 3 : En vertu de la délibération n° 2020.24 du 27 mai 2020, le Maire est autorisé à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté et à effectuer sans autre formalité les tirages et remboursement relatifs à la ligne de trésorerie interactive dans les conditions prévues par ledit contrat.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Doubs et à la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté. Elle est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en aura connaissance lors d'une prochaine séance.

Maîche, le 10 novembre 2022

Le MAIRE
Régis LIGIER

Accusé réception Préfecture le 14 novembre 2022
Publié sur le site internet le 14 novembre 2022

